

Accident du 7/08/09

La vision du service chargé du contrôle

Patrick FUCHS
Chargé de mission : Canalisations

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

RHÔNE-ALPES

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

L'organisation du service chargé du contrôle

DREAL site

PACA

Intervention à chaud en
cas d'accident

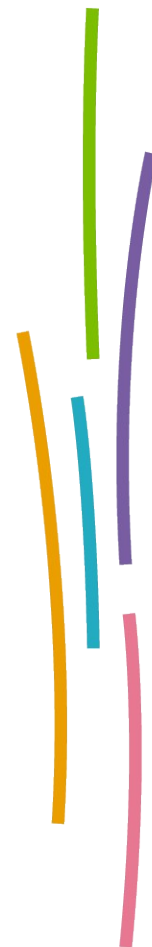
DREAL coordinatrice

RA

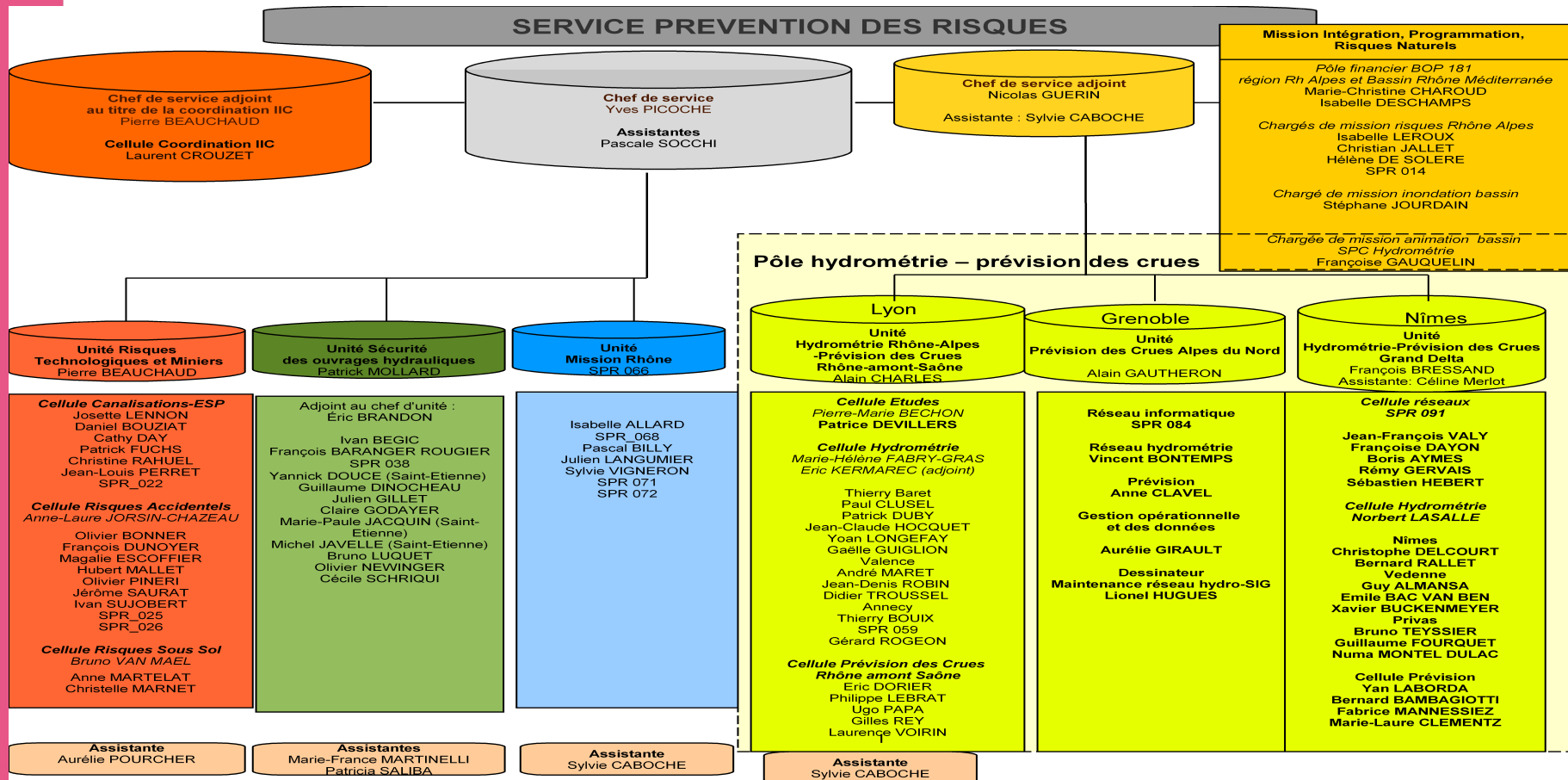
Instruction des procédures

Chargée de la surveillance

Gestion du retour
d'expérience



Le service canalisation



L'ouvrage concerné

PL2 de 40'' (102cm de Ø)

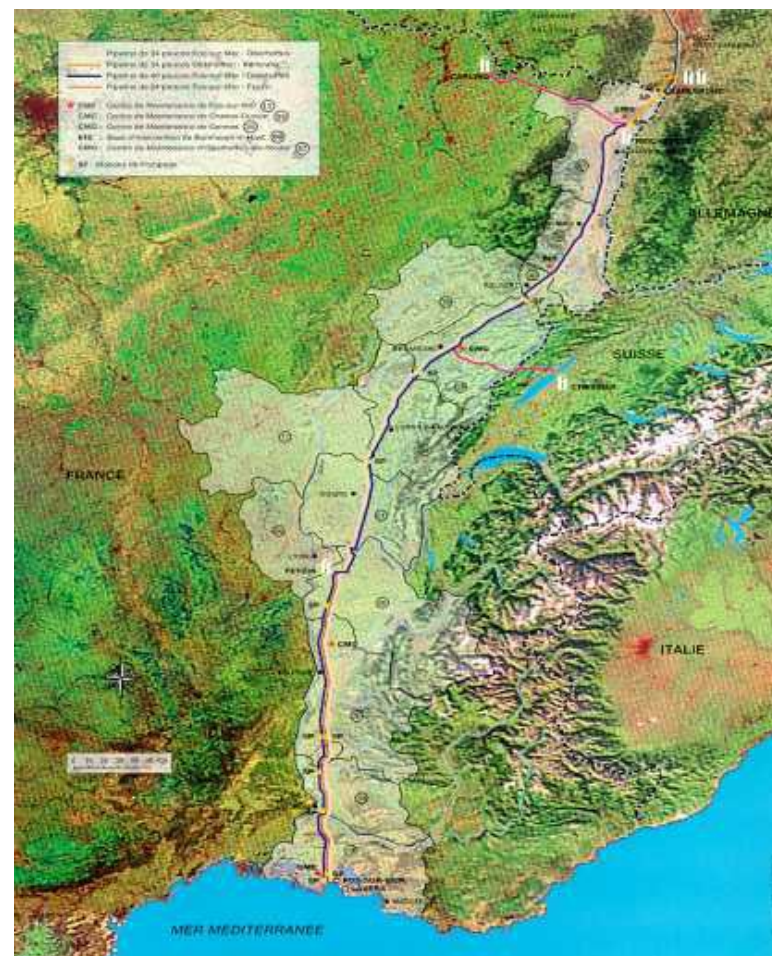
Longueur : 714 km

**Transport de pétrole brut
depuis Fos sur Mer pour :**

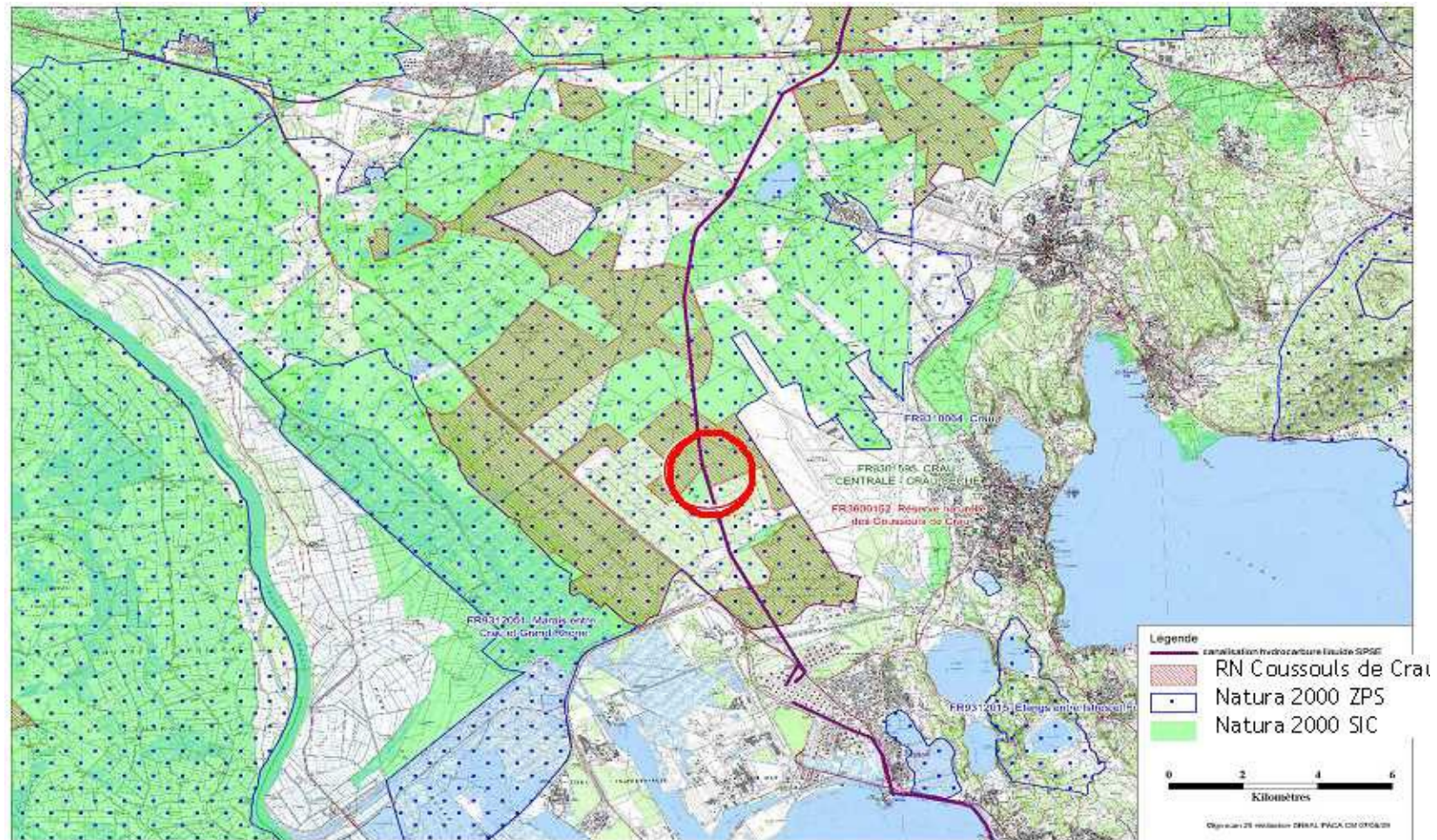
Raffineries PETROPLUS de Reichtett
(67) et Cressier (Suisse)

Plateforme Pétrochimique de Carling

Raffinerie de MIRO (Allemagne)

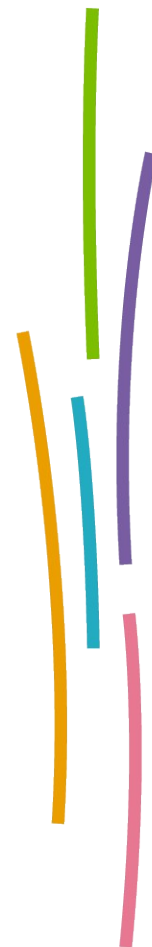


Rupture brutale le 7 août 2009



Dans la réserve naturelle de la Crau, sur un terrain du CG 13

L'accident vu par un témoin



Les faits

7h32 Chute de pression constatée

7h35 appel d'un 1er témoin / gardien de la réserve

8h00 début des opérations de vide vite

8h35 fermeture vanne en ligne

8h45 Fuite visible avec bouillonnement sur 40 cm de haut

9h10 Fin du bouillonnement sur place, un périmètre de sécurité est mis en place

13h00 une tranchée drainante est réalisée

Premières constations

Surface impactée 5 ha / 4 800 m³ de brut répandus



Actions d'urgence

Sécurité : En liaison avec les secours, mise en place d'un périmètre de sécurité

Préservation de l'environnement :

- ▶ Hydro-cureurs afin de récupérer le pétrole en surface.

11 794 m³ pétrole récupérés dans les 36 premières heures

- ▶ Réalisation d'une tranchée drainante à l'ouest du lieu de la fuite, pour éviter tout risque de propagation horizontale de la fuite.

Problématiques à gérer

- Maintenir la sécurité sur le site impacté (risque fort d'incendie et d'explosion)
- Prélever le tube éclaté pour expertise
- Engager les travaux nécessaires pour restaurer la finalité de l'ouvrage
- Ne pas aggraver l'impact sur la faune et la flore de la réserve naturelle
- limiter l'impact sur la nappe phréatique
- Engager rapidement la dépollution
- Engager les investigations nécessaires pour estimer l'impact

Des difficultés d'intervention

Le contexte d'une réserve naturelle a imposé des contraintes au niveau de l'intervention pour respecter la flore et la faune.

(Restriction d'évolution des engins, impact du chantier, ...)



Dispositions prises au plan environnemental

- Un arrêté préfectoral du 13 août 2009
- Comité de suivi environnemental présidé par le sous-préfet d'Arles (avancement des opérations et information des partenaires concernés)
- Comités techniques restreints pour chacune des problématiques identifiées (élaboration de protocoles de travail détaillés pour chaque thème :
 - inventaire des impacts faune et flore constatés et conditions de travail dans la réserve
 - conditions de réhabilitation du site impacté
 - gestion des eaux pluviales et surveillance puis dépollution de la nappe phréatique
 - chantier de dépollution et gestion des terres polluées

Dispositions prises au plan de la sécurité du pipe

Un arrêté inter-préfectoral d'urgence (13 et 84)
du 13 août 2009 prescrivant entre autres:

- la **suspension de l'activité**
- un rapport d'accident sous 10 jours
- la liste des tubes présentant les mêmes défauts
- le **recours à un tiers expert**
- Le **maintien en sécurité** du site vis-à-vis des personnes, des biens et de l'environnement
- L' étude des causes et mesures à prendre pour éviter le renouvellement d'un tel sinistre
- Une étude technico-économique des différentes hypothèses d'acheminement du produit

Merci de votre attention

